



COMITE TECHNIQUE DU 16 JUIN 2017

- PROGRAMME -

MATIN : VISITE DE TERRAIN (*déplacement en car*)

Lieu : De Angers à Trélazé en passant par les Ponts-de-Cé

09h15 : Rendez-vous devant la gare SNCF d'Angers, côté Poste et pharmacie (sortie gauche du hall de gare)

9 h 30 -12h30 : Paysages et PLUi d'Angers Loire Métropole

par les Services d'Angers Loire Métropole et la Mission Val de Loire

Se questionner sur les potentialités et limites du PLU en matière de patrimoines conduit nécessairement à aborder le thème des paysages. Le PLU est-il un outil adapté à leur protection - pour les paysages pouvant être considérés comme patrimoniaux - mais aussi à leur gestion ? S'il est bien un objet patrimonial dans le PLU pour lequel la dialectique entre conservation et transformation prend toute sa force, c'est le paysage.

L'atelier de terrain proposé dans le cadre du 4^{ème} Comité technique de l'ANR « PLU patrimonial » permettra d'illustrer cet enjeu sur la base du nouveau PLUi d'Angers Loire Métropole ; cette communauté urbaine a travaillé en particulier avec la Mission Val de Loire pour la portion de territoire intégrée dans le périmètre du patrimoine mondial. Le parcours proposé permettra d'examiner entre autres comment s'est faite l'OAP patrimoniale. Mais, en allant vers la Loire, cet atelier traversera également une zone agro-horticole en sortie immédiate d'Angers (Sainte-Gemmes-sur-Loire), dont les paysages de vergers et de serres constituent également un marqueur territorial. Enfin, après le point de vue sur la Loire (Les Ponts-de-Cé), nous questionnerons la capacité du PLUi à appréhender un paysage historique et économique, celui des Ardoisières de Trélazé, c'est-à-dire une friche industrielle reconvertie en un parc urbain, entre développement de l'urbanisation commerciale et grands équipements. À ces différents titres, nous observerons en compagnie du service territorial qui l'a fabriqué quels outils (OAP, règlement, zonages, TVB, etc.) le PLUi d'ALM mobilise.

DÉJEUNER (*buffet*)

Lieu : Faculté de droit d'Angers (campus Saint-Serge)

Plan de situation : <http://www.univ-angers.fr/fr/index/plans.html>

13 h -14 h : Déjeuner offert pour tous les participants SUR INSCRIPTION

APRÈS-MIDI : INTERVENTIONS ET DÉBATS

Lieu : Faculté de droit d'Angers - salle du Conseil

14h00-17h00 : Présentations de cas, échanges et débat

- Retour sur l'étude de cas du matin

- La prise en compte du paysage dans le PLU d'Orléans

Mathieu GIGOT, Ingénieur de recherche

- La place des paysages dans le PLU de Rennes

Arnaud DE LAJARTRE, Maître de conférences en droit public, responsable du programme de recherches
